

AVIS PUBLIC - VILLE DE LAC-DELAGE

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT E-2023-01

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 11 septembre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement E-2023-01 intitulé : « Règlement décrétant un emprunt de 69 000 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements numéros 2016-02 et 2013-02».

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville de Lac-Delage.

Le 12 septembre 2023 (E-203-01)

Josée Desmeules, B.A.A. Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Josée Desmeules, directrice générale de la Ville de Lac-Delage certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 12 septembre 2023 en affichant à l'hôtel de ville, un exemplaire de l'avis ci-contre, et publié copie du même avis sur le site Internet de la municipalité cette même date.

CERTIFIÉ À Lac-Delage, ce 12 septembre 2023

Josée Desmeules, B.A.A. Directrice générale